



LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ FINANCE INNOVATION : À LA CONQUÊTE DE NOUVEAUX « TALENTS »

ARNAUD DE BRESSON *

Les pouvoirs publics (État, Région Ile-de-France, Mairie de Paris) sont désormais pleinement conscients, et l'on ne peut que s'en féliciter, que l'industrie financière est à la fois une activité à part entière apportant une forte contribution au PIB (4,8 %) et à l'emploi (1 000 000 d'emplois), un levier déterminant pour le développement des entreprises et un moyen de préserver le contrôle de nos centres de décision.

L'initiative du Président de la République de réunir une table ronde sur la finance et les décisions prises, d'une part de labelliser le pôle de compétitivité, d'autre part de confier à M^{me} Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi, une mission pour l'élaboration d'un plan d'actions, représentent notamment de nouveaux pas décisifs.

Le pôle de compétitivité Finance Innovation porté par les sociétés de gestion, sociétés d'assurance, banques, entreprises d'investissement, émetteurs et fédéré par Paris EUROPLACE, a pour objectif clair et ambitieux de développer notre place en accentuant encore son expertise et son positionnement offensif en matière de recherche et d'innovation.

Le défi est de taille : renforcer la capacité de création de valeur ajoutée de la Place financière de Paris, qui est en concurrence avec les autres grandes places financières européennes et mondiales : Londres, Francfort, Luxembourg, Dublin mais également HongKong, New York, Shanghai, Singapour, Tokyo. C'est dans un contexte de mobilisation

* Délégué général, Paris EUROPLACE.



de l'ensemble des places financières internationales, que s'inscrit la démarche de pôle de compétitivité Finance Innovation, avec pour ambition d'accroître la part de marché de l'industrie financière française au niveau européen et international.

UN CALENDRIER FAVORABLE

Le calendrier est particulièrement propice à l'amélioration du positionnement de la Place de Paris dans l'activité financière européenne pour plusieurs raisons :

- l'harmonisation européenne et la création d'un réel espace économique pour les paiements, comme pour les opérations financières et la gestion d'actifs (directive MIF, révision en cours de la directive OPCVM) ouvrent de nouvelles voies pour pouvoir concurrencer, à armes égales, les autres marchés (Luxembourg et Londres) ;

- la baisse des barrières à l'entrée, la consolidation progressive de la liquidité européenne et son accès rendu possible à tous les acteurs européens, vont changer les termes de la compétitivité entre les places européennes ;

- le recul relatif des modèles de fonds de pension à « prestations définies » fait évoluer le profil de la compétition et nécessite d'inventer de nouveaux outils en les combinant avec plus de « contributions définies ». Ce nouveau modèle repose sur des véhicules de gestion spécialisés et sur des produits d'assurance porteurs de rentes viagères. Le partage des risques et des rendements s'en trouve déplacé. Ces orientations concordent avec celles portées par les industries françaises de la gestion collective et de l'assurance : Perco et Perp ;

- enfin, la puissance des circuits de distribution des réseaux bancaires et d'assurance permet de personnaliser plus finement, pour chaque investisseur, la composition de son portefeuille long terme. On sait le rôle majeur que joue à cet égard l'assurance-vie, en euros et en unités de compte. La gestion collective française, de son côté, est bien positionnée pour profiter au mieux de la distribution en « architecture ouverte » des OPCVM sur le territoire européen, grâce en particulier à sa capacité d'innovation tant en matière de techniques de gestion que de sous-jacents (maîtrise du couple rendement / risque, dérivés, immobilier, instruments de l'économie durable...).

UNE STRATÉGIE CLAIRE

Le pôle de compétitivité fonde sa stratégie sur plusieurs domaines de force essentiels de la place de Paris :

- une industrie de la gestion d'actifs, pôle de compétitivité mondial, qui a bâti sa notoriété sur la qualité de son expertise, des instruments de

gestion innovants et la force d'acteurs de toutes tailles, fortement présents dans la compétition internationale (les 5 premiers gestionnaires français figurent dans le top 25 mondial) ;

- une industrie de banque d'investissement, tirée par un pôle de dérivés actions, qui représente 25 % du marché mondial ;
- une industrie de l'assurance (seconde d'Europe) puissante et qui contribue de plus en plus activement au financement des entreprises de croissance ;
- la présence de NYSE-Euronext, première plateforme boursière mondiale, avec une capitalisation de plus de 23 000 Md\$ - supérieure à celle des Bourses asiatiques consolidées - et 3 500 entreprises cotées, parmi lesquelles les 100 premières entreprises mondiales ;
- un pôle immobilier financier parmi les plus dynamiques d'Europe, tant en termes de capitalisation boursière des sociétés d'investissement immobilières cotées (SIIC), qu'en termes d'innovation, avec la mise en place de produits tels que les OPCI ;
- un pôle de formation/recherche en économie et finance de réputation mondiale, fort de plus de 1 000 chercheurs et près de 100 centres et laboratoires de recherche en finance.

Sur ces bases, le pôle de compétitivité Finance Innovation a pour but de conforter la place financière de Paris comme centre d'excellence en :

- encourageant l'émergence de projets industriels dans les différents métiers - banque, assurance, gestion, service aux institutions financières
- associant les milieux académiques et les professionnels de la finance ;
- favorisant le positionnement de l'industrie financière sur les marchés innovants ;
- développant des projets de recherche en finance et des actions de promotion du pôle de recherche en finance français ;
- accélérant le développement d'entreprises financières de croissance en France.

DES PROJETS INDUSTRIELS ET DE RECHERCHE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Le « pôle » propose un nombre réduit et ciblé de projets industriels et de recherche à haute valeur ajoutée. Ces projets ont en commun de créer les conditions de connaissance et d'infrastructures pour assurer à Paris une capacité systématique à promouvoir de nouvelles innovations financières et lui permettre de se positionner sur les produits et services financiers de demain.

Plus d'une quinzaine de projets sont identifiés à ce jour, à la pointe de la technologie et de l'innovation financières mondiales. Ils représentent

un investissement de l'ordre de 40 millions d'euros et des coûts de fonctionnement de l'ordre de 10 millions d'euros par an. Ils peuvent être regroupés autour de cinq axes stratégiques complémentaires :

- faire de Paris la plate-forme de l'information financière européenne ;
- développer à Paris un incubateur financier des entreprises de croissance ;
- renforcer le pôle de recherche et innovation financière ;
- développer à Paris un pôle européen de formation en finance ;
- faire de Paris le pôle d'innovation sociale en finance.

Faire de Paris la plate-forme de l'information financière européenne

Deux premiers projets portés par l'AFG et l'industrie de la gestion d'actifs sont à l'étude, le premier concerne le lancement d'une plateforme d'information financière sur les flux d'épargne et d'investissement en Europe, réunissant chercheurs, juristes, développeurs informatiques, commerciaux, avec pour ambition de développer des modèles financiers, aptes à favoriser l'émergence d'innovations financières, le second concerne la mise en place d'un référentiel de place pour les OPCVM.

Favoriser le financement des PME et de l'innovation

Le financement et l'accompagnement des entreprises financières sont au cœur de la démarche du pôle de compétitivité.

Une première initiative est à l'étude pour la création d'un fonds d'investissement dédié aux jeunes entreprises du domaine de la gestion d'actifs et des activités de services aux industries financières. Un second projet concerne la mise en place d'une plateforme d'analyse financière des petites et moyennes valeur cotées et non cotées.

Le pôle porte, également, un projet de mise en place d'un incubateur / pépinière de jeunes entreprises financières innovantes pour les héberger et les accompagner dans la finalisation de leurs projets.

Renforcer le pôle de recherche et d'innovation financière

Le pôle vise à positionner la place financière de Paris sur les secteurs de l'innovation et le développement de la recherche en finance.

Deux initiatives industrielles ont d'ores et déjà été lancées. Il s'agit de METNEXT, plateforme d'indices météorologiques et climatologiques lancée par Météo France et NYSE-Euronext, qui vise à offrir aux entreprises un moyen de mesurer l'impact des variations climatiques sur leur activité économique et de se couvrir contre les risques liés à ces variations. La seconde initiative, CREDINEXT, lancée par Euronext et Pricing Partners, est une plateforme indépendante de valorisation de dérivés de crédit.

Ces deux projets sont fortement consommateurs de recherche et d'innovation financière : METNEXT engagera un important effort d'investissement en R&D associant de nombreux laboratoires de recherche parmi lesquels le CNRS. CREDINEXT réunira, outre ses promoteurs, un consortium de centres de recherche académique constitué de quatre laboratoires publics spécialisés en recherche mathématiques et de deux laboratoires d'économie industrielle. Ces deux projets concourent, en conséquence, aux appels à financement du fonds interministériel.

Une autre initiative vise la mise en place d'une plate-forme d'indices immobiliers, sous l'égide d'Euronext et de l'IEIF (Institut de l'épargne immobilière et foncière), pour développer des instruments de couverture sur le compartiment de l'immobilier résidentiel en très fort développement.

Par ailleurs, la France dispose de capacités reconnues en matière de recherche et formation, notamment en mathématiques financières, et plus largement en finance quantitative, comme en analyse et gestion des risques. C'est pourquoi le pôle vise la mise en place d'une structure d'accompagnement, de rationalisation et de promotion de la formation/recherche en finance pour positionner la recherche française au plan international.

Une 1^{ère} étape a été la constitution, dès 2003, de l'Institut Europlace de finance (EIF), transformé en 2005 en Fondation de recherche reconnue d'utilité publique, qui assure la rencontre entre les professionnels - émetteurs, gérants d'actifs, assurance, banques et sociétés financières -, les universités et centres de recherche, pour développer des programmes et chaires de recherche. Plus d'une trentaine de programmes de recherche ont été financés par l'Institut depuis sa création.

Une dynamique s'est enclenchée dans le domaine des chaires de recherche, avec la mise en place par l'EIF de deux premières chaires de recherche, l'une sur l'investissement socialement responsable (ISR), à l'initiative de l'AFG et portée par plusieurs sociétés de gestion, le FRR, la CDC et NYSE-Euronext, l'autre sur le thème « Finance et développement durable », avec le soutien de Calyon et d'EDF.

D'autres initiatives voient, aujourd'hui, le jour, notamment la mise en place par la Fédération bancaire française (FBF) de cinq chaires de recherche sur les thèmes de la banque de financement et d'investissement, et le lancement par l'Institut du Risque de cinq chaires de recherche, toutes apportées au pôle de compétitivité. Ce sont, au total, une douzaine de chaires de recherche dans le domaine de la banque d'investissement et de marché, la gestion, les risques financiers et la finance sociale innovante, qui verront le jour dans les semaines à venir.



Le rôle du pôle de compétitivité est d'œuvrer à la mise en cohérence de ces différentes initiatives et d'en favoriser le développement par un accompagnement, notamment en matière logistique et de promotion internationale. Concrètement, le pôle propose la création d'un « Centre de l'innovation financière », structure de moyens, qui a pour objectif de mettre à disposition des locaux et équipements pour organiser la rencontre entre les chercheurs et les professionnels et d'accueillir l'incubation de sociétés financières.

L'atout et la spécificité de ces initiatives résident dans la dimension complète allant de la recherche jusqu'à l'incubation : le pôle ambitionne donc bien de se constituer en véritable « cluster » de la finance, vivier d'innovation et de création d'entreprises financières.

Le projet n'est pas exclusif d'autres initiatives qui contribueront également à la diffusion de la connaissance et de l'excellence. Le pôle a ainsi vocation à concourir à l'excellence de l'ensemble des contributeurs académiques à l'industrie financière :

- pôles de recherche,
- centres d'études,
- formations universitaires plus larges,
- formations professionnelles (type SFAF, PRAM, CFPB...).

6

Développer à Paris un pôle européen de formation en finance

La formation est un axe stratégique crucial pour le pôle de compétitivité, avec pour ambition d'une part de favoriser l'échange entre les académiques et les professionnels, d'autre part d'attirer sur la place de Paris des professionnels et étudiants internationaux.

Un premier projet concerne la mise en place d'une école internationale de la régulation européenne, dans le but de former régulateurs et professionnels dans un contexte de profonde refonte de la régulation financière européenne. Son objectif est de donner aux régulateurs une approche européenne et transsectorielle de la régulation, en mettant l'accent sur l'évaluation économique des risques et les études d'impact.

D'autres projets portent sur le développement de nouvelles filières et sessions de formations de haut niveau en finance dans les écoles et universités d'Ile-de-France.

Développer les relations entre finance et innovation sociale

Outre les deux premiers projets de mise en place de chaires de recherche sur l'ISR et la relation finance et développement durable, d'autres initiatives concernent le développement de projets en matière de microcrédit et l'aide à des projets de création d'entreprises dans les zones défavorisées. Des premiers contacts sont en cours pour développer

des initiatives communes, y compris sous la forme d'une participation à des fonds d'investissement de capital-risque solidaire.

Le pôle de compétitivité Finance Innovation, inscrit dans les chartes de partenariat signées entre Paris EUROPLACE, la CCIP et la Ville de Paris d'une part, la Région Ile-de-France d'autre part, se situe dans le prolongement de la mission de Paris EUROPLACE. Il réunit les grands émetteurs, les PME, les banques et sociétés financières, les sociétés de gestion, les sociétés d'assurance, les associations professionnelles, les universités et académiques, les collectivités locales, avec pour objectif la mise en place de projets de recherche et d'innovation.

Sa labellisation comme pôle de compétitivité mondial est un réel défi pour la place financière de Paris en Europe et à l'international.

Face à la dynamique de la concurrence internationale, une mobilisation de tous les contributeurs de la place est ainsi indispensable. Au sein de la structure de Paris EUROPLACE, structure fédérale de la place de Paris, le pôle bénéficiera d'une structure de gouvernance propre qui aura pour vocation de concrétiser les projets propres du pôle et d'accueillir les différentes catégories d'acteurs.

L'objectif ambitieux est de faire de la place de Paris le pôle *euro leader*, rassemblant des intervenants compétitifs et conquérants à la pointe de l'innovation. Le pôle est une réponse positive aux risques de délocalisation et un instrument d'attractivité des « talents » et de développement de l'emploi.

